

Récapitulatif & justificatifs

1 Avez-vous complété, daté, paraphé et signé ?

- Le bulletin d'adhésion (complété, daté et signé)
- Le devoir d'information et de conseil (complété, daté et signé)
- Le mandat de prélèvement SEPA (complété, daté et signé)

2 Avez-vous joint à votre demande ?

- Un relevé d'identité bancaire (RIB de votre compte en FRANCE - OBLIGATOIRE).
- Si vous êtes adhérent à la CFE (Caisse des Français de l'Étranger) :
 - Attestation de la CFE (disponible dans l'espace assuré du site internet de la CFE - cfe.fr),
 - Attestation de la CPAM de Tours en Indre et Loire (disponible sur ameli.fr).
- Si vous êtes adhérent à CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale marocaine) et au REGIME GENERAL en France :
 - Copie de la fiche d'adhésion à la CNSS,
 - Attestation de la CPAM de Seine et Marne - CNAREFE (Centre National des Retraités Français de l'Étranger) sur ameli.fr.
- Si vous êtes adhérent à CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale marocaine) et à un REGIME SPECIAL en France :
 - Copie de la fiche d'adhésion à la CNSS,
 - Attestation de la CPAM en France : MSA, RSI, MGEN, MAEE...etc.
- Si vous êtes adhérent à la MGEN Section Extra Métropolitaine (SEM) :
 - Attestation de la MGEN SEM. Attention : l'inscription à la CNSS ou à la CFE au Maroc est désormais obligatoire.
- Si vous souhaitez que nous nous chargions de la résiliation de votre mutuelle actuelle en cours :
 - Le modèle de lettre de résiliation (à votre disposition sur notre site internet) complété, daté et signé, que nous adresserons à votre mutuelle en courrier recommandé avec accusé de réception,
 - En cas de résiliation pour «*changement de situation*» ajoutez toutes les copies des justificatifs nécessaires (carte de résident au Maroc, adhésion à la CFE ou à la CNSS...etc).
- Si vous aviez une mutuelle : le certificat de radiation de votre ancienne mutuelle (la radiation doit dater de moins de 2 mois).
- Si vous êtes en concubinage : le certificat de concubinage (ou à défaut une déclaration sur l'honneur de vie commune).
- Si vous êtes pacsé(e) : le pacte civil de solidarité (PACS).
- Si votre enfant de moins de 28 ans est apprenti : le contrat d'apprentissage et son attestation de Sécurité Sociale française.
- Si votre enfant de moins de 28 ans est étudiant, en contrat de qualification ou d'alternance : un certificat de scolarité, le contrat d'alternance ou de qualification et son attestation de Sécurité Sociale française.

3 Où envoyer votre demande d'adhésion ?

AU MAROC

CAPITONE
Résidence Kasbah de Marrakech 1
Rue Capitaine Arrigui
40010 MARRAKECH - MAROC

EN FRANCE

AGIR SANTE
98 route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT - FRANCE

Attention : au Maroc, nous vous conseillons de
NE PAS ENVOYER VOTRE DOSSIER EN RECOMMANDE
(délais trop allongés et incertains)